

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le PRÉAVIS N° 79/2016-2021 RELATIF AU TEMPLE – RÉNOVATION FAÇADES ET RÉFECTION DE CHAUFFAGE

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 30 mars 2021 à 19h30 à la salle de paroisse. Elle était composée des membres suivants :

TAPIS	Daniel	CDC
SCHEIDEGGER	José	CDC
JAUNIN	Philippe	CDC
RÜEGGER	Ernest	ROLC
NOIRAT	Dorothee	ROLC
SARRASIN	Oriane	PS
MAEDER	Pascal	PS, président rapporteur

La délégation de la Municipalité et ses services, que la commission remercie pour les précisions apportées à ses questions, était composée de :

BOVAY	Laurent	Municipal
LE GOFF	Nicolas	Chef du service des Domaines et Bâtiments

PRÉAMBULE

La commission valide la présidence provisoire. Le nombre de commissaires présent respecte le quorum.

PRÉSENTATION DU PRÉAVIS PAR LA DÉLÉGATION MUNICIPALE

Comme présenté par Laurent Bovay, le présent préavis porte sur l'assainissement de l'église de Crissier, monument classé, et la réfection de son chauffage. Les derniers gros travaux datant des années 1950, des réflexions sur la rénovation de l'édifice ont déjà été entreprises par le passé mais n'ont pas abouties. Etant donné la détérioration de l'édifice, en 2018 le Service du patrimoine a décidé de reprendre le projet afin qu'un assainissement puisse protéger le bâtiment et son intérieur et permettre une utilisation plus polyvalente.

En conséquence, un bureau d'architecte spécialisé a été mandaté pour une étude. En consultation avec le Conseil de Paroisse et le service cantonal du patrimoine (DGIP), un projet a été élaboré qui prend en compte le cadre réglementaire et les demandes de la paroisse. Ce projet a été validé par la Municipalité et propose des travaux tant sur l'extérieur (accès pour personnes en situation de handicap, façades, la toiture de la nef, le clocher) et l'intérieur (dispositions de bancs, murs et plafonds, vitraux, sol, acoustique et sonorisation, etc.) que ceux en lien avec la mise en place d'un nouveau système de chauffage.

Une visite des lieux (extérieur, entrée, intérieur) ont permis aux membres de la commission une inspection sur place des travaux proposés.

QUESTIONS, RÉPONSES DE LA DÉLÉGATION MUNICIPALE & DISCUSSION

- Les souhaits de la paroisse et de son Conseil ont généralement été entendus.
- La durée des travaux étant estimée à 18 mois, l'assainissement pourrait être achevé d'ici mi-2023, à temps pour la fête de la paroisse.
- Le clocher a fait l'objet d'un projet de rénovation en 2017. Cependant, cette intervention ne portait que sur la mécanique de l'horlogerie.
- Le projet propose la suppression du chauffage électrique existant et son remplacement par un système de chauffage au sol et des ventilo-convecteurs placés aux murs de la nef et du chœur. Selon la délégation municipale, un système à gaz permettrait un assèchement efficace et peu bruyant des murs. D'autres options seraient encore à évaluer dont notamment : (1) pompe à chaleur géothermique et (2) pompe à chaleur air-eau. Selon la délégation municipale, la première option serait difficilement réalisable puisque le Temple se situe sur un bassin molassique. Pour la deuxième option, la délégation signale que des tests seraient à effectuer puisque l'emplacement de la pompe se situerait côté Nord de l'édifice (donc à proximité d'autres habitats). Une évaluation acoustique serait nécessaire.
- Le canton est propriétaire de la Cure et d'autres annexes du Temple – un partage du système de chauffage pourrait être envisagé. Selon la délégation municipale, une clarification des relations pourrait apporter une réponse.
- La chaire, monument historique, n'est pas utilisée et sera retournée au lieu d'origine en Valais. A la place, un nouveau lutrin sera installé, la dépense ayant déjà été accordée antérieurement par le conseil communal.
- Les membres de la commission reconnaissent que la hauteur du porche côté entrée Ch. du Casard – est limitée, mais malgré les contraintes de la protection des monuments historiques y voient clairement l'avantage d'un accès facilité pour les personnes en situation de handicap.
- Du point de vue esthétique et écologique, un dispositif de portes coulissantes en verre pourrait constituer une alternative plus viable que les rideaux protégeant l'entrée latérale.
- A l'extérieur de l'entrée latérale, il est suggéré d'installer une deuxième rampe pour faciliter l'accès aux personnes fragilisées.
- Les dépenses considérables pour les honoraires des architectes et autres spécialistes s'expliquent, selon la délégation municipale, par le haut degré d'expertise nécessaire ainsi qu'un accompagnement continu par plusieurs membres du bureau d'architecture sur le site de restauration.
- L'utilisation polyvalente du Temple est régie par le Conseil de paroisse en collaboration avec la commune. Ainsi, la continuité de concerts (par ex. l'audition de l'École de musique) est assurée.

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Au vu de la lecture et de la présentation du préavis et des discussions qui ont suivi, la majorité de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 79/2016-2021 a estimé qu'il n'était plus d'actualité, en 2021, de proposer un système de chauffage au gaz. Elle propose donc d'amender le présent préavis comme suit :

« Le système de chauffage installé lors de la restauration du Temple ne doit en aucun cas reposer sur l'utilisation d'énergies fossiles (mazout, gaz, etc.). »

La commission a accepté cet amendement à la majorité (5 oui / 2 non).

Par ailleurs, pour s'assurer que la commune de Crissier "classée Cité de l'Energie" figure, en conformité avec les règlements et les standards les plus récents, comme modèle pour l'utilisation durable et efficiente des ressources naturelles, la commission chargée d'étudier le préavis émet également trois souhaits :

Souhait 1 : Que tout soit mis en œuvre pour assurer la protection et l'isolation thermique du Temple, en remplaçant les treillis métalliques protégeant les vitraux par du vitrage isolant ce qui diminuerait fortement les déperditions de chaleur due à la faible résistance thermique des vitraux. Avec une surface d'environ 25 m², l'économie d'énergie deviendrait importante tout en garantissant la protection mécanique des vitraux.

Souhait 2 : Que l'entier de l'étude du bureau d'architecte comprenant une importante partie sur l'historique et l'évolution du bâti soit mis à disposition du public.

Souhait 3 : Que tout soit mis en œuvre pour optimiser les coûts, notamment en prenant en compte toutes les options de subvention et de soutien financier.

Enfin, au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal chargée d'étudier le préavis municipal no 79/2016-2021 vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé.

Crissier, le 16 avril 2021

Le président rapporteur

Pascal Maeder